

FICHE DE PRÉSENTATION DES PROJETS ET PROGRAMMES DE L'AUTORITÉ DU BASSIN DU NIGER (ABN)

Redynamisation du site web de l'ABN

I. TITRE DU PROJET

Nom du projet : Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN), Composante Burkina Faso



II. COORDONNATEUR

Nom : DICKO

Prénom : Oumarou Thiao

Contact du coordonnateur : Tel (00226) 70 34 76 34, Email : oumaroudicko@yahoo.fr,

III. PRESENTATION DU PROJET OU PROGRAMME

a. CONTEXTE /photo

La dégradation des bassins versants des cours et plans d'eau expose ces derniers à l'ensablement, réduisant ainsi la ressource en eau et la diversité biologique y associée. Cette dégradation qui est liée à l'insuffisance d'application de mesures d'aménagement et de gestion durable dans les systèmes de production au niveau des bassins versants des plans et cours d'eau, favorise le phénomène d'érosion qui conduit à l'ensablement de ces derniers. Les phénomènes de pollution inhérents à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques dans l'agriculture, et aux activités industrielles contribuent aux menaces sur les ressources biologiques. La pratique des feux de brousse non contrôlés, contribue à la dégradation de la végétation naturelle. Les causes de cette pratique sont multiples dont les feux de défrichement incontrôlés, le non-respect des consignes techniques. La prolifération des activités minières dans la zone laisse percevoir les impacts environnementaux tels que la dégradation des écosystèmes environnants, la pollution des zones humides, le braconnage ainsi que la fragmentation et la réduction de l'habitat, toute chose qui menace les ressources fauniques. Tous ces facteurs ont entraîné une **faible résilience des écosystèmes et des populations du bassin du Niger avec pour conséquence l'appriovisoement des populations, l'exode rural etc. D'où la nécessité d'intervenir en faveur du bassin du Niger.**

Par ailleurs, au regard des multiples résultats satisfaisants obtenus par les pays bénéficiaires du Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE/BN), l'ABN a initié

avec l'appui technique et financier de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Commission Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la Facilité Africaine de l'eau (FAE) et du Consortium pour les Infrastructures en Afrique (ICA), la seconde phase dudit Programme régional dénommé «Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN)», en vue non seulement de consolider les acquis du PLCE/BN, mais aussi de les étendre aux autres pays membres du bassin.

Le PIDACC/BN découle du Plan d'Actions pour le Développement Durable du Bassin du Niger (PADD) et de son Programme d'Investissement (PI) enrichi par le Schéma Régional de Lutte contre l'ensablement ainsi que le Plan Stratégique (PS) adoptés par les pays membres.

Ce Programme contribuera ainsi au renforcement de l'intégration régionale des neuf pays membres de l'ABN (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigéria et Tchad) par notamment : (i) la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger, essentiellement lié à l'érosion éolienne et hydrique de l'amont vers l'aval c'est-à-dire de la Guinée jusqu'au Nigéria, (ii) l'appui à la gestion partagée des ressources en eau, (iii) le développement de la résilience des écosystèmes, des ressources naturelles et des populations appuyées par des mesures d'adaptation au changement climatique, et (iv) la réhabilitation des tronçons de navigation afin de renforcer les échanges entre certains pays membres.

b. Objectifs du projet

L'objectif global du PIDACC/BN composante Burkina est de « contribuer à l'amélioration de la résilience des écosystèmes du fleuve Niger et des populations par une gestion durable des ressources naturelles ».

De manière spécifique, il vise à :

- i) préserver les écosystèmes du Bassin, notamment à travers la réduction du processus d'ensablement du fleuve Niger ;
- ii) améliorer la résilience des systèmes de production agropastoraux ;
- iii) améliorer la gestion intégrée et partagée des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité

c. Composantes du projet

Le programme s'articule autour de trois composantes que sont : (i) Développement de la résilience des écosystèmes et des ressources naturelles (ii) Développement de la résilience des populations et (iii) Coordination et gestion du programme.

- La composante 1 comprend deux sous-composantes : (i) Protection des ressources et des écosystèmes et (ii) Renforcement de la gestion partagée des ressources naturelles.
- La composante 2 comprend deux sous composantes : (i) Développement des infrastructures à buts multiples et (ii) Mesures d'accompagnement et de protection sociale.
- La composante 3 vise à assurer une gestion efficace et efficiente de l'ensemble des activités du programme.

d. Description

- La première composante porte essentiellement sur la protection des ressources et des écosystèmes et englobera les activités liées aux changements climatiques. Articulée autour de deux sous-composantes, elle contribuera à : (i) la protection des ressources et des écosystèmes à travers la lutte contre l'érosion et l'ensablement, la gestion forestière durable, la protection de la biodiversité et la lutte contre la pollution des eaux et (ii) au renforcement de la gestion partagée des ressources naturelles par l'élaboration et la mise en œuvre des outils d'adaptation aux changements climatiques et de gestion partagée durable de l'eau.

Les principales réalisations attendues de la sous composante 1.1 sont : 1 180 ha de terre protégés contre l'érosion et l'ensablement, 5 333 m³ d'ouvrages de traitement de ravins, 2 000 ha de forêts et habitats naturels réhabilités, 440 ha d'agroforesterie,

Au titre de la sous composante 1.2, les principaux résultats attendus sont : (i) un plan d'aménagement participatif du sous bassin versant élaboré; (ii) la GIRE est opérationnalisée dans le sous – bassin, (iii) 50 cadres et 50 responsables d'associations professionnelles sont formés sur la planification et des mesures d'adaptation au changement climatique et la GIRE; (iv) le mécanisme de paiement des services environnementaux (PSE) est opérationnalisé et v) un système régional d'alerte précoce et d'étiage est opérationnel.

- La deuxième composante contribue de façon importante au développement des infrastructures hydro-agricoles à but multiple socio-économiques.

Sous composante 2.1: Développement des infrastructures à buts multiples : Comprend la réhabilitation d'Infrastructures hydro-agricoles (barrages de Manni et Dabesma et extension des périmètres de 71,5 ha), d'Infrastructures d'élevage (l'aménagement de 03 boulis à vocation pastorale).

Sous composante 2.2 : Mesures d'accompagnement et Protection sociale : Cette sous composante comprend les activités suivantes : (i) Organisation des comités de gestion des infrastructures à but multiple et (ii) lutte contre les plantes envahissantes

hydrauliques, (iii) la mise à niveau ou l'installation de stations agro-météorologiques en vue d'acquérir des données climatiques pouvant servir à orienter le calendrier cultural et l'établissement d'un bilan d'eau pour la prévision des productions agricoles, (iv) réalisation d'infrastructures communautaires, (v) élaboration de Plan communaux d'adaptation au changement climatique, etc.

Dans le cadre de l'intervention du Programme, l'approche de mise en œuvre retenue est **l'approche de concentration des activités dans les sites de réalisation des infrastructures hydrauliques**. En effet, pour assurer un plus grand impact des actions du Programme sur les populations, les infrastructures communautaires, les sous-projets, les actions de CES/DRS et de protection de l'environnement seront prioritairement développées dans les zones d'emprise des infrastructures hydrauliques à aménager et à réhabiliter. Au total, 15 communes sont concernées par les 20 sites d'aménagement de ces infrastructures.

Du fait du contexte sécuritaire défavorable, la mise en œuvre du programme avait été séquencé en deux (02) phase. Une première phase concernant les zones les plus accessibles et une seconde phase portant sur les zones inaccessibles. Cette approche a évolué en relocalisation consistant à relocaliser les investissements initialement prévues dans les zones inaccessibles vers les localités plus accessibles.

IV. PARTENAIRES STRATEGIQUES, COLLABORATEURS ET PARTIES PRENANTES

Le financement du Programme est assuré par la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), l'Union Européenne.

Au niveau national, la mise en œuvre du programme est accompagnée par les services techniques suivants : la Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGIH), la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) et l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE), la Direction Générale des Aménagements pastoraux et du Développement de l'Irrigation (DGADI), la Direction Générale des Productions Animales (DGPA), la Direction Générale de Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR).

Les organes de supervision sont : (i) la Structure Focale Nationale (SFN), (ii) les Directions régionales et provinciales en charge de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, (iii) la Direction générale des études statistiques sectoriels (DGESS) du MEEA, (iv) les Directions générales (DGCOOP, DGEP, DGTCP) du Ministère de l'économie et des finances, et (v) les partenaires techniques et financiers.

Le programme est également accompagné dans sa mise en œuvre par : (i) la Coordination Nationales des Usagers et Usagères des Ressources Naturelles, (ii) les prestataires/entreprises dont le rôle est d'exécuter sur le terrain les actions du programme ; et (iii) les bénéficiaires (les communautés villageoises, les ONG locales, les groupements de femmes et de jeunes, les usagers et usagères et des Ressources Naturelles,).

V. RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus dans chaque composante sont :

Composante 1 : Développement de la résilience des ressources et des écosystèmes

Sous composante 1.1 : Protection de la résilience des ressources et des écosystèmes

- 1 180 ha de terre protégés contre l'érosion et l'ensablement ;
- 5333 m³ d'ouvrages de traitement de ravins réalisés ;
- 1500 ha de forêt et habitats naturels réhabilités ;
- 108,33 ha de berges protégées ;
- 7000 Ha de forêts et habitats naturels réhabilités ;
- 440 Ha d'agroforesterie ;
- 034 cages flottantes et un (01) bassins piscicoles pour la reproduction des poissons aménagés ;
- 500 ha de frayères et plaines d'inondations réhabilités ;
- 250 biodigesteurs diffusés ;
- 07 stations Hydrométriques mise à niveau/réhabilités ;

Sous composante 1.2 : Renforcement de la gestion partagée des ressources naturelles

- Un plan d'aménagement participatif du sous-bassin versant élaborer ;
- La GIRE est opérationnalisée dans le sous-bassin du banifing ;
- 520 Cadres et responsables d'associations professionnelles sont formés sur la planification et des mesures d'adaptation au changement climatique et la GIRE ;
- Le mécanisme de paiement des services environnementaux (PSE) est opérationnalisé
- Un système régional d'alerte précoce et d'étiage est opérationnel.

Composante 2 : Développement de la résilience des populations

Sous composante 2.1 : Développement des infrastructures à buts multiples

- 2 infrastructures hydro-agricoles réhabilités dont les barrages de Dabesma, et de Manni ;
- 60,5 ha de périmètres irrigués réhabilités ;
- 03 infrastructures d'hydraulique pastorale (boulis) à vocations pastorales réalisés ;
- 07 aménagements hydroagricoles sont réalisés autour des forges à gros débit.

Sous composante 2.2 : Mesures d'accompagnement et protection sociale

-
- 50 Km de couloirs et des pistes à bétails aménagés et sécurisés dans les provinces de la Gnagna, du Gourma, du Yagha, du Séno, du Soum et de l'Oudalan ;
- 20 plans communautaires d'adaptation au changement climatique sont élaborés
- 9 PME de jeunes appuyées ;
- 67 sous-projets des groupes vulnérables financé ;
- 05 comités de gestion des infrastructures à but multiples mis en place et formés ;
- Equipements de pêche acquis au profit des organisations des pêcheurs autour des grands réservoirs des barrages de Yakouta, de la Mare de Dori (acquisition des pirogues, d'un zodiac et d'équipement de pêche (filets, appontement, unité de fumage et de filetage, etc) ;

- 100 ha de plantes envahissantes traitées et valorisées ;
- 03 stations agro météorologiques mises à niveau/installées pour la diffusion de l'information hydro climatique en vue d'acquérir des données climatiques pouvant servir à orienter le calendrier cultural et l'établissement d'un bilan d'eau pour la prévision des productions agricoles ;
- 326,15 tonnes de vivres sont acquis profit des Personnes déplacées Internes et populations hôtes ; et
- 03 Postes d'Eau Autonomes (PEA) sont réalisés au profit des Personnes déplacées Internes et populations hôtes.

A terme, ces interventions devront bénéficier directement à plus 300 000 personnes et contribuer à augmenter de la Couverture végétale du bassin de 10%, augmenter le volume / tonnage additionnel de CO2 séquestré (tCO2e) de 700 000 tonnes et à accroître le revenu des populations.

VI. DURÉE DU PROJET

La date de démarrage prévisionnel était le 04/04/2019 et la date de clôture initiale le 31 décembre 2025, soit 81 mois de durée de mise en œuvre. A la suite des travaux de la revue à mi-parcours, une perspective de prorogation du programme est en cours jusqu'au 31 décembre 2027. Le démarrage effectif du programme est intervenu le 06 décembre 2019 avec le lancement officiel du programme.

VII. FINANCEMENT ET RESSOURCES

Le coût total du PIDACC/BN-Burkina prenant en compte les imprévus, hors taxe hors douane, s'élève à **9,002 milliards de F CFA**. Plusieurs bailleurs interviennent dans le financement du programme. Les ressources du FVC représente près de 45% du coût global du programme.

Bailleur	Budget (F CFA)	Part par Bailleurs (%)
RESSOURCES RELATIVES AUX ACCORDS DE FINANCEMENT AVEC LE BURKINA		
GCF Don	2 954 789 460	32,82
GCF Prêt	1 086 437 407	12,07
EU Don	879 014 922	9,76
FAD Don	1 561 930 830	17,35
GEF Don	1 309 006 473	14,54
Gouvernement	1 040 158 141	11,55
Bénéficiaires	171 190 552	1,90
Total	9 002 527 785	100,00

Notez le budget global, les sources majeures de financement, et les ressources matérielles et humaines mobilisées.

VIII. LOCALISATION OU ZONES D'INTERVENTIONS

Le PIDACC/BN-Composante Burkina Faso est mis en œuvre à l'échelle de la portion nationale du Bassin du Niger, dans les régions de l'Est, du Centre-Est, du Plateau Central, du Centre-Nord, du Sahel et des Hauts-Bassins. La population totale des localités administratives concernées par la portion nationale du Bassin du Niger était de 7 214 208 d'habitants en 2019 (RGPH, 2019). Cette population atteindra 8 132 126 habitants en 2024.

La zone d'intervention du programme couvre 67 communes réparties dans 14 provinces :

1. Région de l'Est : Gnagna, Komondjari, Gourma, Tapoa
2. Région du Centre Est : Kouritenga
3. Région du Plateau central : Ganzourgou
4. Région du Centre Nord : Namentenga et Sanmatenga
5. Région du Sahel : Séno, Soum, Ouadalan et Yagha
6. Région des Hauts Bassins : Houet et Kénédougou

En outre, la zone du programme couvre la zone d'intervention du Programme d'Investissement Forestier (PIF) à savoir principalement les régions du Centre Ouest, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est.

IX. CONTACT

Nom : TRAORE Ouou Dénise

Tel : (00226) 70 00 0850

Email : traore_denise@yahoo.fr,

X. EQUIPE DE MISE EN ŒUVRE

N°	NOM et Prénom (s)	Poste	Titre	Téléphone/WhatsApp	E-mail
1	DICKO Oumarou Thiao	Coordonnateur	Ingénieur des Eaux et Forêts	70 34 76 34	oumaroudicko@yahoo.fr
2	BADIEL Kouamé Moïse	Responsable Suivi Evaluation	Economiste Planificateur	(00226) 71618075	badielmoses@yahoo.fr ,
3	TRAORE Ouou Dénise	Experte en Développement Social et Genre	Sociologue	0022676624 759	traore_denise@yahoo.fr
4	OUIBGA Yaya	Responsable des Infrastructures Hydrauliques et Communautaires	Ingénieur du Génie Rural	00226) 72344937	Ouibgayaya.7@yahoo.com
5	BOUMBA Soumana Tampary	Responsable des travaux CES/DRS et Environnement	Inspecteur des Eaux et forêt	00226 76423939 70884492	soumanatampary@yahoo.fr
6	YANDA Ludovic	Expert en Sauvegarde environnementale	Inspecteur de l'Environnement	78641165	ludoviccyanda@yahoo.fr ,
7	BAZIE Jean Didier	Responsable en des Passation des Marchés	Administrateur des services Financier	0022670256 041	didieroto@yahoo.fr ,

N°	NOM et Prénom (s)	Poste	Titre	Téléphone/WhatsApp	E-mail
8	SANOU/TRAORE Mariame	Responsable Administratif et Financier	Economiste Gestionnaire	0022670794 998	Mariametraore63@yahoo.fr ,
9	YAMEOGO/SAWADOGO Honorine	Comptable	Comptable	00226 71 25 34 21	kind_honorina@yahoo.fr
10	DEMBELE Patricia	Secrétaire	Secrétaire de direction	70 43 98 90	dembpath2008@yahoo.fr
11	PARE Oussiéni Kawagon	Agent de liaison	Agent de Liaison	0022672 44 48 95	pareousse@gmail.com
12	CONGO Boubacar	Chauffeur	Chauffeur	0022678459 549	-
13	TRAORE Panissi Olivier	Chauffeur	Chauffeur	70 77 95 12	-

XI. ÉVALUATION ET RAPPORTS

On distingue dans le cadre logique du programme trois (3) types d'indicateurs conformément à la chaîne des résultats du PIDACC/BN : (i) indicateurs d'extrants ; (ii) indicateurs d'effets et (iii) indicateurs d'impact. Les indicateurs d'impact se présente comme suit :

Indicateurs	Définition
Fréquence de garantie du débit écologique	Cet indicateur contribue à mesurer la contribution du projet dans le maintien du débit écologique du fleuve Niger. Il s'agit du débit minimum à obtenir et à maintenir afin de ne pas créer des désagréments lors de l'exploitation de l'eau et permettre à l'écosystème de vivre. C'est aussi la quantité, la distribution temporelle, et la qualité de l'eau requise pour le maintien des écosystèmes, des moyens de subsistance et du bien-être des sociétés humaines qui dépendent de ces écosystèmes
Taux d'augmentation de la Couverture végétale du bassin	L'indicateur contribue à mesurer l'augmentation de la superficie totale couverte par les formations végétales du bassin du fleuve Niger d'une année N-1 à une année N. qui se caractérisent comme suit : la Forêt dense (forêt dense humide semi-décidue et forêt dense sèche), la Forêt claire et savane boisée, la Savane arborée et arbustive, la Forêt et la savane marécageuse, la Forêt galerie et la Formation ripicole puis enfin la mangrove.
Le volume / tonnage additionnel de CO2 séquestré (tCO2e) ;	C'est la quantité en tonnes métriques (millions) d'éq. CO2 séquestrées grâce aux activités de régénération naturelle, de reboisement et d'afforestation (par exemple, agroforesterie, reboisement, stratégies de restauration des terres, etc.) Mode de calcul : Il sera basé sur la combinaison des lignes directrices du GIEC 2006 et du guide de bonnes pratiques Olofson 2014 Séquestration = Données d'activités (DA) X facteurs de séquestration (FS) Avec : Données d'activités : Evolution des superficies des activités dans le temps,

Indicateurs	Définition
	Facteurs de séquestration : coefficient ou valeur/potentiel de carbone des différents strates (formation végétale). Ces données seront collectées à travers un inventaire forestier dans les zones du projet.
Taux de croissance du revenu par habitant	L'indicateur contribue à mesurer l'augmentation du revenu. Le revenu dans ce contexte représente la marge issue des activités au cours d'une année civile des ménages vivants autour du bassin. Cette marge est calculée en faisant la différence entre le chiffre d'affaires et toutes les dépenses effectuées lors de l'année civile

Pour suivre, les effets et impact de la mise en œuvre du programme, l'évaluation externe sera réalisée à mi-parcours et à la fin du programme. Les critères des évaluations externes, dites de « redevabilité et/ou d'apprentissage » qui seront utilisés sont les suivants :

- **Pertinence** : mesure dans laquelle les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins des pays.
- **Efficacité** : mesure par laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints.
- **Efficience** : mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) d'une intervention sont converties en résultats.
- **Impact** : les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une intervention, directement ou non, intentionnellement ou non. Il s'agit de démontrer que les effets observés, en particulier ceux au niveau des bénéficiaires finaux sont attribuables à l'action.
- **Durabilité** : continuation des bénéfices résultants d'une intervention après la fin de l'intervention

XII. DOCUMENTS

1. Rapport d'Evaluation du programme
2. Rapport de la revue à mi-parcours du programme
3. Manuel de financement des sous-projets
4. Cadre de gestion environnementale et sociale
5. Rapport final de la situation de référence
6. Plan d'aménagement participatif de la portion nationale du bassin du Niger
7. Plan communaux d'adaptation au changement climatique
8. Document de capitalisation des bonne pratique d'adaptation au changement climatique,

9. Etudes d'Avant-Projet Détaillé des infrastructures à buts multiples
10. Etudes d'Avant-Projet Détaillé des infrastructures Communautaires
11. Etudes Techniques des travaux de traitement de ravins et protection des berges
12. Plan d'action Genre
13. Plan de Communication
14. Rapports d'avancement trimestriels et annuels du programme